

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1558

17 juin 2014

SOMMAIRE

Buzzeff Holding S.A.	74769	Gerbera S.A.	74740
CaixaBank Global SICAV	74738	Gigaplex S.A.	74740
CAL Courtage S.A.	74738	Go Fast Sports IP Holding	74740
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	74738	Grenache, Bergem & Cie S.C.S.	74741
Carling Lake Sàrl	74739	GRUPE OPEN PSF Luxembourg	74739
Centralis S.A.	74743	Monceau Re	74768
Cetrel Securities S.A.	74739	Netzaberg Luxembourg SPS 2 S.à r.l.	74746
Cilanco sp. z o.o. Luxembourg Branch ...	74739	Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l.	74748
ColorPortal Europe S.A.	74738	Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l.	74750
Equip'ment & Services SA	74742	Netzaberg Luxembourg SPS 6 S.à r.l.	74752
Estate Ventures S.A.	74741	Netzaberg Luxembourg SPS 8 S.à r.l.	74754
Eternity Investments S.A.	74742	Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à r.l.	74756
EUROPAY LUXEMBOURG, société coo- pérative	74743	Richet Invest s.à r.l.	74784
Excellence Technologies Distribution Glo- bal Africa SA	74742	Sagres Participations S.A.	74783
Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l.	74743	Sentinel Group Holdings S.A.	74760
Financière Saint Merri Investments S.A.	74744	Sentinel Management Holdings S.A.	74779
Fluent Trade Technologies Ltd S.à r.l. ...	74743	Soleil Holding S.A.	74771
Gefinor S.A.	74741	Soloback S.A.	74769
Gefirex SPF S.A.	74741	St. James Lux	74765
Genes Participations S.A.	74740	Transocean Offshore Rig Management S.C.S.	74758
Gerana SICAV-SIF, S.A.	74742	UVZ Holding S.A.	74771
		Viridis I - Gilles Jacquet, S.C.S.	74759
		Volkswagen Finance Luxembourg S.A.	74775

CAL Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 67.175.

Le rapport annuel au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Pour la société
CAL Courtage
Signature

Référence de publication: 2014053643/13.

(140061589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 150.966.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053618/10.

(140061614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

CaixaBank Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 179.158.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 8 avril 2014

Résolution 4:

L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs en fonction pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015, soit:

- Mme Asunción Ortega Enciso
- Mr Juan Miguel Gandarias Zuñiga
- Mr William Jones
- Mr Henry Kelly
- Mme Michèle Eisenhuth

Résolution 5:

L'assemblée décide de reconduire le mandat de Deloitte Audit, en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014053615/19.

(140061476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

ColorPortal Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 35, rue Randlingen.
R.C.S. Luxembourg B 143.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2014053634/12.

(140061819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Cilanco sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.862.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Suite aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de Merpas Co. S.à r.l. en date du 4 décembre 2013, lesquelles ont approuvé la fusion de la société Merpas Co S.à r.l. (Société Absorbante) avec la société Cilanco sp. z.o.o. (Société Absorbée), veuillez prendre note de la cessation d'existence de Cilanco sp. z.o.o. Luxembourg Branch, la succursale luxembourgeoise de la Société Absorbée à compter du 14 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014053629/15.

(140061553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Cetrel Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 117.298.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1654 du 1^{er} septembre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Avril 2014.

Pour *CETREL Securities S.A.*
Société Anonyme
Un mandataire

Référence de publication: 2014053625/15.

(140062024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Carling Lake Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014053621/10.

(140061810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

GROUPE OPEN PSF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 69.399.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2013 que:

- Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Dominique KESSLER avec effet au 13 novembre 2013.

Le Conseil Administration, à l'unanimité, décide à ce jour de ne pas pourvoir à son remplacement.

- Le Conseil d'Administration décide de renouveler pour l'exercice 2013 le mandat de PricewaterhouseCoopers.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014053809/14.

(140062002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Genes Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 101.569.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'administration réuni le 7 avril 2014 a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Marc Koeune en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2014053801/12.

(140061454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Gerbera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 101.681.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société tenu en date du 31 Mars 2014 au siège social que: Monsieur Florian Reich-Rohrwig, a démissionné de son poste d'administrateur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013;

Dès lors, le conseil d'administration se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014053802/18.

(140060518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Gigaplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 88.373.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GIGAPLEX S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014053803/11.

(140061342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Go Fast Sports IP Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 128.942.

—
EXTRAIT

Monsieur Pancho Vanhees, associé unique de la Société, né le 22 juillet 1972 à Bree (Belgique), demeure désormais à Ganu Iela 4/38A, LV - 1010 Riga, Lettonie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053805/13.

(140061555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Gefinor S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 8.282.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 19 août 2013, sous la référence L130144002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053798/12.

(140062101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Gefirex SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEFIREX SPF SA

Signature

Référence de publication: 2014053799/11.

(140062154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Grenache, Bergem & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 173.051.

EXTRAIT

La clôture de la liquidation volontaire de la Société a été décidée par résolutions prises par les associés de la Société en date du 9 avril 2014.

La Société a donc cessé d'exister à partir de ce jour.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053794/15.

(140061501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Estate Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 64.294.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 15 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON et M. Franck BETH, administrateurs, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour ESTATE VENTURES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014053727/16.

(140062137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Equip'ment & Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.079.

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Monsieur Joefrey BONAFEDE et décide de lui rayer de son poste d'administrateur. Cette démission a un effet immédiat.

Bonafede / Bonafede / Pirard.

Référence de publication: 2014053726/10.

(140061473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Eternity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Pour: ETERNITY INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2014053730/15.

(140062253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

ETDGA SA, Excellence Technologies Distribution Global Africa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 168.835.

Par la présente, je tiens à vous annoncer ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration et ceci avec effet immédiat.

Strassen, le 31 décembre 2012.

J. STEFFEN.

Référence de publication: 2014053740/10.

(140061803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Gerana SICAV-SIF, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 40.859.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 7 avril 2014 au siège social de la Société que:

Monsieur Michel de Groote, résident professionnellement au 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, est nommé administrateur de la Société. Son mandat prend effet au 7 avril 2014 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Dès lors, le conseil d'administration se compose des administrateurs suivants:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014053786/19.

(140061618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 254.800.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.760.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053741/13.

(140061272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Fluent Trade Technologies Ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 49.000,00.

Siège de direction effectif: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 185.283.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance tenue au siège social le 25 mars 2014:

1) Le Conseil de Gérance a accepté la démission de Monsieur Uzi Aman de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat,

2) Monsieur David Cohen, né le 25 Novembre 1981 à New-York (USA), demeurant au 1895 E. 22nd Street, Brooklyn, NY-11229, USA, a été coopté comme gérant de la Société, avec effet immédiat, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fluent Trade Technologies Ltd S.à r.l.

Référence de publication: 2014053751/15.

(140061641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

EUROPAY LUXEMBOURG, société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 30.764.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage en date du 30 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 295 du 16 octobre 1989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Avril 2014.

Pour EUROPAY Luxembourg, S.C.

Référence de publication: 2014053718/13.

(140061215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Centralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 113.474.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 7 avril 2014

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Tamas HORVATH, né le 5 novembre 1977 à Pécs III (Hongrie), demeurant professionnellement à L-1610, 8-10, Avenue de la Gare, en qualité d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 4 avril 2014 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053652/13.

(140061801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Financière Saint Merri Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 122.926.

L'an deux mille quatorze, le trente janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINANCIERE SAINT MERRI INVESTMENTS S.A.» avec siège social sis au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (la «Société»),

constituée suivant acte reçu pardevant le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C no 251 du 26 février 2007,

acte modifié pardevant le notaire instrumentant, en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial C no 1202 du 19 juin 2007, avec rectificatif du 17 septembre 2008, publié au Mémorial C no 2464 du 8 octobre 2008; et en date du 27 avril 2012, publié au Mémorial C no 1500 du 15 juin 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 122926.

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

La Présidente élit Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de cent trente-trois mille et dix euros (133.010,- EUR) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-quatorze mille six cent dix euros (874.610,-EUR) à un montant de un million sept mille six cent vingt euros (1.007.620,- EUR) avec émission de treize mille trois cent une (13.301) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune ayant les mêmes droits que les actions existantes et règlement d'une prime d'émission de huit cent sept mille cent quarante-six euros (807.146,- EUR);

2.- Renon par les actionnaires existants pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel;

3.- Souscription de onze mille sept cent quatre-vingt-une (11.781) actions nouvelles par Monsieur Antoine DECITRE et libération par apport (soit cent dix-sept mille huit cent dix euros (117.810,-EUR) en capital et sept cent quatorze mille neuf cent vingt-deux euros et cinquante-et-un centimes (714.922,51 EUR) en prime d'émission) de quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante-neuf (84.259) actions, trente mille quatre cent cinq (30.405) obligations convertibles en pleine propriété et quinze mille trois cent quarante-sept (15.347) obligations convertibles en nue-propriété de Génération IV SAS; souscription de mille cinq cent vingt (1.520) actions nouvelles par Madame Isabelle DECITRE et libération par apport (soit quinze mille deux cents euros (15.200,-EUR) en capital et quatre-vingt-douze mille deux cent vingt-trois euros et quarante-neuf centimes (92.223,49 EUR) en prime d'émission) de huit cent quarante-trois (843) actions LVMH-Moët Hennessy Louis Vuitton;

4.- Rapport de réviseur sur l'apport en nature;

5.- Modification correspondante de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La Société a un capital social émis de un million sept mille six cent vingt euros (1.007.620,- EUR), divisé en cent mille sept cent soixante-deux (100.762) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) par action, entièrement libérées.»;

6.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées les procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de cent trente-trois mille et dix euros (133.010,- EUR) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-quatorze mille six cent dix euros (874.610,- EUR) à un montant de un million sept mille six cent vingt euros (1.007.620,- EUR) avec émission de treize mille trois cent une (13.301) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune ayant les mêmes droits que les actions existantes et règlement d'une prime d'émission de huit cent sept mille cent quarante-six euros (807.146,- EUR).

Deuxième résolution

Ensuite les actionnaires, Madame Isabelle DECITRE demeurant au 27, Bukit Tunggul Road, 309712 Singapour, et Monsieur Benoît LABORIE demeurant au 57 Cairnhill Road, Elizabeth Height, # 12-08, 229668 Singapour, représentés par Maître Véronique WAUTHIER, préqualifiée, en vertu de procurations signées en date du 14 janvier 2014, ont renoncé pour autant que de besoin à due concurrence au droit de souscription préférentiel auxquels ils pourraient prétendre en vue de se calquer sur l'augmentation prévue à l'ordre du jour.

Se sont présentés

- Monsieur Antoine DECITRE représenté comme dit ci-avant, qui a déclaré souscrire onze mille sept cent quatre-vingt-une (11.781) actions nouvelles et les libérer intégralement (soit cent dix-sept mille huit cent dix euros (117.810,- EUR) en capital et sept cent quatorze mille neuf cent vingt-deux euros et cinquante-et-un centimes (714.922,51 EUR) en prime d'émission) par apport de quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante-neuf (84.259) actions (valorisées à six euros et soixante-quatre centimes (6,64 EUR) par action, soit un total de cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-dix-neuf euros et soixante-seize centimes (559.479,76 EUR)) et de trente mille quatre cent cinq (30.405) obligations convertibles en pleine propriété (d'une valeur nominale unitaire de six euros et soixante-quatre centimes (6,64 EUR) soit un total de deux cent un mille huit cent quatre-vingt-neuf euros et vingt centimes (201.889,20 EUR)) et quinze mille trois cent quarante-sept (15.347) obligations convertibles en nue-propriété (valorisées à 70% de la valeur nominale unitaire, soit quatre euros et soixante-cinq centimes (4,65 EUR) et un total de soixante-et-onze mille trois cent soixante-trois euros et cinquante-cinq centimes (71.363,55 EUR)) arrivant à échéance le 31 août 2016 de Génération IV SAS, une société de droit français au capital de 1.767.072,- EUR ayant son siège social sis au 13, allée Chantevent, F-69370 Saint Didier au Mont d'Or, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon, France, sous le numéro 412 970 907;

- Madame Isabelle DECITRE représentée comme dit ci-avant, qui a déclaré souscrire mille cinq cent vingt (1.520) actions nouvelles et les libérer intégralement (soit quinze mille deux cents euros (15.200,-EUR) en capital et quatre-vingt-douze mille deux cent vingt-trois euros et quarante-neuf centimes (92.223,49 EUR) en prime d'émission) par apport de huit cent quarante-trois (843) actions LVMH-Moët Hennessy Louis Vuitton, cotées en Bourse de NYSE Euronext Paris sous le numéro FR0000121014MC valorisées au cours moyen du 1^{er} janvier 2014 au 15 janvier 2014.

Les apports en nature ont fait l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises tel que prévu par les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ce rapport rédigé par «ATWELL Sarl» ayant son siège social sis au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, sous la signature de Monsieur Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises, en date du 29 janvier 2014, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 13.301 actions d'une valeur nominale de EUR 10 assorties d'une prime d'émission de EUR 807.146 à émettre en contrepartie».

Copie du présent rapport restera annexée aux présentes après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La Société a un capital social émis de un million sept mille six cent vingt euros (1.007.620,- EUR), divisé en cent mille sept cent soixante-deux (100.762) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, entièrement libérées.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 17.20 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de deux mille cent trente-quatre euros (2.134,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. WAUTHIER, E. MATERA, D. GOERGEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04/02/2014. Relation: LAC/2014/5426. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30.01.2014.

Référence de publication: 2014051736/122.

(140059495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Netzaberg Luxembourg SPS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.216.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-six day of March

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Netzaberg Luxembourg SPS 2 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14,rue du marché aux herbes,L-1728 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.216, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen notary residing in Niederanven on October 18th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 4th 2007, under number 2793, and whose articles of association have /not yet been amended since then.

The Meeting is chaired by Sophie Monvoisin, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Anastasia Tylinski, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the Bureau, the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- It appears from said attendance list that all the shareholders are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders who declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of registered office;
2. Amendment of the respective article of the articles of association;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the statutory seat of the company with effect on March 26, 2014 to following address: 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend article 5 of the articles of association as follows:

“ **Art. 5. Registered Office.** The Registered Office of the Company is established in Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo in this deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six Mars,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Netzaberg Luxembourg SPS 2 S.à.r.l., ayant son siège social le, 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 133.216, constituée suivant acte reçu le 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2793 du 4 décembre 2007, L'Assemblée est présidée par Sophie Monvoisin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Anastasia Tylinski, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

4. Transfert de siège;
5. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 26 mars 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelage.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelage».

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun associé ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Monvoisin, Tylnski, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 mars 2014. Relation: RED/2014/727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 09 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014051965/107.

(140059082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.217.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-six day of March,

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14,rue du marché aux herbes,L-1728 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.217, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen notary residing in Niederanven on October 18th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 1st 2007, under number 2777, and whose articles of association have /not yet been amended since then.

The Meeting is chaired by Sophie Monvoisin, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Anastasia Tylnski, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the Bureau, the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- It appears from said attendance list that all the shareholders are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders who declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of registered office;
2. Amendment of the respective article of the articles of association;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the statutory seat of the company with effect on March 26, 2014 to following address: 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend article 5 of the articles of association as follows:

“ **Art. 5. Registered Office.** The Registered Office of the Company is established in Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo in this deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six Mars,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à.r.l., ayant son siège social le, 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 133.217, constituée suivant acte reçu le 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2777 du 1^{er} décembre 2007, L'Assemblée est présidée par Sophie Monvoisin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Anastasia Tylnski, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

4. Transfert de siège;

5. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 26 mars 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange».

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte

et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun associé ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Monvoisin, Tyliniski, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 mars 2014. Relation: RED/2014/728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 09 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014051966/106.

(140059081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.223.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-six day of March,

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.223, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen notary residing in Niederanven on October 18th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 3rd 2007, under number 2789, and whose articles of association have /not yet been amended since then.

The Meeting is chaired by Sophie Monvoisin, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Anastasia Tyliniski, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the Bureau, the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- It appears from said attendance list that all the shareholders are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders who declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of registered office;
2. Amendment of the respective article of the articles of association;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the statutory seat of the company with effect on March 26, 2014 to following address: 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend article 5 of the articles of association as follows:

“ **Art. 5. Registered Office.** The Registered Office of the Company is established in Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo in this deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six Mars,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à.r.l., ayant son siège social le, 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 133.223, constituée suivant acte reçu le 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2789 du 3 décembre 2007,

L'Assemblée est présidée par Sophie Monvoisin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Anastasia Tylinski, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

4. Transfert de siège;

5. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 26 mars 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange.»

74752

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun associé ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Monvoisin, Tylnski, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 mars 2014. Relation: RED/2014/730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051968/107.

(140059079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Netzaberg Luxembourg SPS 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.292.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-six day of March,

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Netzaberg Luxembourg SPS 6 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14,rue du marché aux herbes,L-1728 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.292, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen notary residing in Niederanven on October 18th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 5th 2007, under number 2813, and whose articles of association have /not yet been amended since then.

The Meeting is chaired by Sophie Monvoisin, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Anastasia Tylnski, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the Bureau, the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- It appears from said attendance list that all the shareholders are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders who declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of registered office;
2. Amendment of the respective article of the articles of association;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the statutory seat of the company with effect on March 26, 2014 to following address: 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend article 5 of the articles of association as follows:

“ **Art. 5. Registered Office.** The Registered Office of the Company is established in Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo in this deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six Mars,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Netzaberg Luxembourg SPS 6 S.à.r.l., ayant son siège social le, 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 133.292, constituée suivant acte reçu le 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2813 du 5 décembre 2007,

L'Assemblée est présidée par Sophie Monvoisin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Anastasia Tylnski, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

4. Transfert de siège;

5. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 26 mars 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange».

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun associé ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Monvoisin, Tylnski, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 mars 2014. Relation: RED/2014/731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051969/107.

(140059078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Netzaberg Luxembourg SPS 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.450.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-six day of March,

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Netzaberg Luxembourg SPS 8 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14,rue du marché aux herbes,L-1728 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.450, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen notary residing in Niederanven on October 18th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 10th 2007, under number 2862, and whose articles of association have /not yet been amended since then.

The Meeting is chaired by Sophie Monvoisin, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Anastasia Tylnski, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the Bureau, the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- It appears from said attendance list that all the shareholders are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders who declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of registered office;

2. Amendment of the respective article of the articles of association;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the statutory seat of the company with effect on March 26, 2014 to following address:
15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend article 5 of the articles of association as follows:

“ **Art. 5. Registered Office.** The Registered Office of the Company is established in Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo in this deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six Mars,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Netzaberg Luxembourg SPS 8 S.à.r.l., ayant son siège social le, 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 133.450, constituée suivant acte reçu le 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2862 du 10 décembre 2007,

L'Assemblée est présidée par Sophie Monvoisin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Anastasia Tylnski, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

4. Transfert de siège;
5. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

74756

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 26 mars 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange.»

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun associé ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Monvoisin, Tylnski, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 mars 2014. Relation: RED/2014/733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 09 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014051970/107.

(140059076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3372 Luxembourg, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.453.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-six day of March,

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14,rue du marché aux herbes,L-1728 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.453, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen notary residing in Niederanven on October 18th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 8th 2007, under number 2855, and whose articles of association have /not yet been amended since then.

The Meeting is chaired by Sophie Monvoisin, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Anastasia Tylnski, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the Bureau, the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- It appears from said attendance list that all the shareholders are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders who declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of registered office;
2. Amendment of the respective article of the articles of association;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the statutory seat of the company with effect on March 26, 2014 to following address: 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend article 5 of the articles of association as follows:

“ **Art. 5. Registered Office.** The Registered Office of the Company is established in Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo in this deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six Mars,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à.r.l., ayant son siège social le, 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 133.453, constituée suivant acte reçu le 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2855 du 8 décembre 2007,

L'Assemblée est présidée par Sophie Monvoisin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Anastasia Tylinki, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

4. Transfert de siège;
5. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 26 mars 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange.»

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun associé ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Monvoisin, Tylnski, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 mars 2014. Relation: RED/2014/734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051971/107.

(140059075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Transocean Offshore Rig Management S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.001.

Extrait de l'acte constitutif du 3 avril 2014

Transocean Inc., une société existant selon lois des Iles Cayman dont le siège social est établi au 70 Harbour Drive, 4th Floor Grand Cayman, KY1-1003, Iles Cayman et immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-89645 (l'Associé Commandité),

A signé, le 3 avril 2014, l'acte constitutif (l'Acte) d'une société en commandite simple (la Société) dont est extrait ce qui suit:

1. Forme. Il est établi une société en commandite simple qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par ses statuts (les Statuts).

2. Dénomination. La dénomination de la Société est Transocean Rig Management S.C.S.

3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet social. L'objet de la Société est d'entreprendre des opérations de financement par et à travers des transactions se rapportant directement ou indirectement à l'entretien, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des participations avec des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient, y compris, sans limitation, l'octroi de prêts et autres facilités, valeurs mobilières ou garanties à ces sociétés.

La Société peut notamment effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés à Luxembourg ou à l'étranger appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut effectuer toutes opérations qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

6. Responsabilité des Associés Commandités de la Société. Les Associés Commandités sont responsables de toutes les obligations de la Société.

7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs Associés Commandités, responsables personnellement, indéfiniment et solidairement avec la Société des engagements que les actifs de la Société ne peuvent pas couvrir.

Le mandat de l'Associé Commandité ou des Associés Commandités ne sera pas rémunéré, sauf si l'Assemblée Générale en décide autrement.

L'Associé Commanditaire ne pendra en aucun cas part à la gestion de la Société et n'aura aucun droit ou aucune autorité pour agir pour la Société ou prendre part à, ou interférer dans, la gestion de la Société y compris en tant que mandataire des Associés Commandités.

8. Autorité des Associés Commandités. L'Associé Commandité peut ou les Associés Commandités peuvent exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, sauf ceux réservés à l'Assemblée Générale par les Statuts ou la Loi

Les Associés Commandités auront pleins pouvoirs pour mener et approuver pour la Société tous les actes et opérations compatibles avec l'objet social de la Société.

En cas de pluralité d'Associés Commandités, les décisions des Associés Commandités seront valablement prises à la majorité des Associés Commandités.

Les Associés Commandités peuvent déléguer l'exécution d'une partie de leur autorité à un tiers par procuration spéciale.

9. Représentation. La Société sera engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par un Associé Commandité quel qu'il soit.

La Société sera également engagée envers les tiers par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signer pour le compte de la Société a été valablement délégué par l'Associé Commandité ou les Associés Commandités conformément à l'article 10.2. des Statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Transocean Inc.

Référence de publication: 2014052091/55.

(140059025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Viridis I - Gilles Jacquet, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.294.

—
Extrait des résolutions des associés prise en date du 20 octobre 2011

Les associés ont décidé de l'augmentation du capital social de la Société et de la modification des statuts de la société de la manière suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à 103.824,46 EUR (cent trois mille huit cent vingt quatre euros et quarante six cent) représenté par 10.382.446 (dix millions trois cent quarante-vingt-deux mille quatre cent quarante six) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un cent) chacune, divisées en 1 (une) part sociale de commandité (la «Part Sociale de Commandité») et 10.382.445 (dix millions trois cent quarante-vingt-deux mille quatre cent quarante cinq) parts sociales de commanditaire divisées en 6 (six) catégories comprenant:

4.888.700 (quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cents) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie A»);

4.788.300 (quatre millions sept cent quatre-vingt-huit mille trois cents) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie B»);

191.530 (cent quatre-vingt onze mille cinq cent trente) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie C»);

47.380 (quarante sept mille trois cent quatre-vingts) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie D»);

310.581 (trois cent dix mille cinq cent quatre-vingt un) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie E»);

155.954 (cent cinquante cinq mille neuf cent cinquante quatre) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie F»);

et ensemble les «Parts Sociales de Commanditaires».

Aucun montant apporté en contrepartie de l'émission de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie A et de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie B n'a été apporté en tant que prime d'émission. Des montants apportés en contrepartie de l'émission de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie C, de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie D, de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie E et de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie F, 0,99 EUR (quatre-vingt dix-neuf cents) ont été apportés en tant que prime d'émission attachée à ces parts sociales de commanditaire.

Le capital pourra être modifié à tout moment par décision prise par l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Les parts sociales de la Société seront libérées au moment, en proportion et selon les modalités décidés par l'assemblée générale des associés, ou le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant, à condition qu'elles aient été entièrement libérées dans une période de 5 (cinq) années suivant leur émission.

Les droits financiers attachés à chacune des Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie A sont liés aux produits que la Société reçoit d'une combinaison de certaines Parts Sociales Ordinaires SPF et Parts Sociales Préférentielles SPF.

Le détenteur de la Part Sociale de Commandité a droit à un montant égal aux produits que la Société reçoit d'1 (une) Part Sociale Préférentielle SPF.

Chaque détenteur de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie A reçoit, en proportion du nombre de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie A qu'il détient, un montant égal aux produit reçus par la Société (i) de 5,904% des Parts Sociales Préférentielles SPF attribuées aux détenteurs de Parts Sociales de Commanditaire uniquement, et (ii) de 226,100 (deux cent vingt six mille cents) Parts Sociales Ordinaires SPF.

Chaque détenteur de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie B reçoit, en proportion du nombre de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie B qu'il détient, un montant égal aux produit reçus par la Société (i) de 5,904% des Parts Sociales Préférentielles SPF attribuées aux détenteurs de Parts Sociales de Commanditaire uniquement, et (ii) de 125.600 (cent vingt-cinq mille six cents) Parts Sociales Ordinaires SPF.

Chaque détenteur de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie C reçoit, en proportion du nombre de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie C qu'il détient, un montant égal aux produit reçus par la Société (i) de 23,617% des Parts Sociales Préférentielles SPF attribuées aux détenteurs de Parts Sociales de Commanditaire uniquement, et (ii) de 502.400 (cinq cent deux mille quatres cents) Parts Sociales Ordinaires SPF.

Chaque détenteur de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie D reçoit, en proportion du nombre de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie D qu'il détient, un montant égal aux produit reçus par la Société (i) de 5,904% des Parts Sociales Préférentielles SPF attribuées aux détenteurs de Parts Sociales de Commanditaire uniquement, et (ii) de 75.400 (soixante quinze mille quatre cents) Parts Sociales Ordinaires SPF.

Chaque détenteur de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie E reçoit, en proportion du nombre de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie D qu'il détient, un montant égal aux produit reçus par la Société (i) de 39,074% des Parts Sociales Préférentielles SPF attribuées aux détenteurs de Parts Sociales de Commanditaire uniquement, et (ii) de 201.000 (deux cent un mille) Parts Sociales Ordinaires SPF.

Chaque détenteur de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie F reçoit, en proportion du nombre de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie D qu'il détient, un montant égal aux produit reçus par la Société (i) de 19,597% des Parts Sociales Préférentielles SPF attribuées aux détenteurs de Parts Sociales de Commanditaire uniquement, et (ii) de 119.500 (cent dix-neuf mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires SPF».

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014052123/71.

(140058964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Sentinel Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.230.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of April.

Before the undersigned, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Caroline Ronfort, employee, with professional address in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of Sentinel Group Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand

Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 180.230 (the "Company"),

incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, dated 16 September 2013, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 2739, page 131450 dated 2 November 2013 and whose Articles have been amended for the last time on 1 April 2014 by a notarial deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Memorial,

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company (the "Board") dated 5 March 2014, a copy of which signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has required the undersigned notary to enact the following:

1. The share capital of the Company is currently fixed at one million one hundred seventy thousand five hundred Euros (EUR 1,170,500.-), divided into one hundred seventeen million fifty thousand (117,050,000) shares (the "Shares") with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

2. Pursuant to article 5.2 of the Articles, the Board may increase the Company's subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years starting from the date of the extraordinary general meeting enacted on 10 February 2014. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without premium, as the board of directors shall determine.

3. By resolutions dated 5 March 2014 (the "Resolutions"), the Board has resolved to approve the issuance of the following new shares (the "New Shares"):

- one hundred forty thousand (140,000.-) class B1 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) and issued with sixty-five thousand eight hundred Euros (EUR 65,800.-) of share premium;

- one hundred forty thousand (140,000.-) class B2 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) and issued with sixty-five thousand eight hundred Euros (EUR 65,800.-) of share premium; and

- one hundred twenty thousand (120,000.-) class B3 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) and issued with fifty-six thousand four hundred Euros (EUR 56,400.-) of share premium,

having each a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), pursuant to article 5.2 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of an amount of four thousand Euros (EUR 4,000.-) so as to raise it from its current amount of one million one hundred seventy thousand five hundred Euros (EUR 1,170,50.-) to one million one hundred seventy-four thousand five hundred Euros (EUR 1,174,500.-), together with the payment of a share premium of a total amount of one hundred eighty-eight thousand Euros (EUR 188,000.-).

The New Shares have been subscribed and fully paid up on 5 March 2014 by Sentinel Management Holdings S.A., public limited liability company (*société anonyme*), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.693 (the "Subscriber"), through a contribution in cash amounting to one hundred ninety-two thousand Euros (EUR 192,000.-) out of which: (i) four thousand Euros (EUR 4,000.-) are to be allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred eighty-eight thousand Euro (EUR 188,000.-) are to be allocated to the share premium accounts of the Company in accordance with the Articles, as amended.

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares such as the subscription form have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

4. As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 5 March 2014, the subscribed share capital of the Company presently amounts to one million one hundred seventy-four thousand five hundred Euros (EUR 1,174,500.-).

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in article 5.2 of the Articles has been decreased to one million seven hundred eight thousand two hundred eighty-one Euros and sixty Euro cents (EUR 1,708,281.60).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5.1. Issued share capital.

5.1.1 The Company's issued share capital is set at one million one hundred seventy-four thousand five hundred Euros (EUR 1,174,500.-) represented by:

(a) six million one hundred sixty thousand five (6,160,005) class A1 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Ordinary Shares");

(b) six million one hundred sixty thousand five (6,160,005) class A2 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A2 Ordinary Shares");

(c) five million two hundred seventy-nine thousand nine hundred ninety (5,279,990) class A3 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A3 Ordinary Shares", together with the Class A1 Ordinary Shares and Class A2 Ordinary Shares, shall hereafter be referred to as the "Class A Ordinary Shares");

(d) nine hundred ninety-seven thousand five hundred (997,500) class B1 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B1 Ordinary Shares");

(e) nine hundred ninety-seven thousand five hundred (997,500) class B2 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B2 Ordinary Shares");

(f) eight hundred fifty-five thousand (855,000) class B3 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B3 Ordinary Shares", together with the Class B1 Ordinary Shares and Class B2 Ordinary Shares, shall hereafter be referred to as the "Class B Ordinary Shares" and which together with the Class A Ordinary Shares are referred to hereafter as the "Ordinary Shares");

(g) twenty-three million nine hundred eighty thousand four hundred seven (23,980,407) class A1 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Preference Shares");

(h) twenty-three million nine hundred eighty thousand four hundred seven (23,980,407) preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A2 Preference Shares");

(i) twenty-three million nine hundred eighty thousand four hundred seven (23,980,407) preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A3 Preference Shares");

(j) twenty-three million nine hundred eighty thousand four hundred two (23,980,402) class A4 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A4 Preference Shares", together with the Class A1 Preference Shares, Class A2 Preference Shares and Class A3 Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Class A Preference Shares");

(k) two hundred sixty-nine thousand five hundred ninety-six (269,596) class B1 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B1 Preference Shares");

(l) two hundred sixty-nine thousand five hundred ninety-six (269,596) class B2 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B2 Preference Shares");

(m) two hundred sixty-nine thousand five hundred ninety-six (269,596) class B3 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B3 Preference Shares"); and

(n) two hundred sixty-nine thousand five hundred eighty-nine (269,589) class B4 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B4 Preference Shares", together with the Class B1 Preference Shares, Class B2 Preference Shares and Class B3 Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Class B Preference Shares" and the Class B Preference Shares together with the Class A Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Preference Shares"),

all fully subscribed and entirely paid up and having the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Furthermore, article 5.2.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

"5.2.1 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is one million seven hundred eight thousand two hundred eighty-one Euros and sixty Euro cents (EUR 1,708,281.60).

(a) The Board is authorised to issue Shares ("Board Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(i) the above authorisation will expire on 9 February 2019 provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(ii) the Board may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Board Issued Shares and may issue the Board Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Board may determine, subject to the 1915 Law.

(b) The Board is authorised to:

(i) do all things necessary or desirable to amend this Article 5.2 in order to reflect and record any change of issued Share capital made pursuant to Article 5.2.1(a);

(ii) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(iii) delegate to any Director or officer of the Company, or to any other person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Board Issued Shares and enacting any issue of Board Issued Shares before a notary."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 2,700.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier avril,

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Caroline Ronfort, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de Sentinel Group Holdings S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.230 (la "Société"),

constituée en vertu d'un acte notarié du notaire soussigné en date du 16 septembre 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 2739, page 131450 en date du 2 novembre 2013 et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 1 avril 2014 du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial, dûment autorisée à cet effet conformément aux résolutions du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") du 5 mars 2014, une copie desquelles résolutions, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant dans cette qualité, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1. Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à un million cent soixante-dix mille cinq cents Euros (EUR 1.750.500,-), divisé en cent dix-sept millions cinquante mille (117.050.000) actions (les "Actions") d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2. Conformément à l'article 5.2 des Statuts, le Conseil peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période de cinq (5) ans à compter de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 février 2014. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme d'actions avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le conseil d'administration.

3. Par résolutions prises en date du 5 mars 2014 (les "Résolutions"), le Conseil a décidé d'approuver l'émission des nouvelles actions suivantes (les "Nouvelles Actions"):

- cent quarante mille (140.000,-) actions ordinaires de catégorie B1 d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et émises avec une prime d'émission de soixante-cinq mille huit cents Euros (EUR 65.800,-);

- cent quarante mille (140.000,-) actions ordinaires de catégorie B2 d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et émises avec une prime d'émission soixante-cinq mille huit cents Euros (EUR 65.800,-);

- cent vingt mille (120.000,-) actions ordinaires de catégorie B3 d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et émises avec une prime d'émission de cinquante-six mille quatre cents Euros (EUR 56.400,-);

avec une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, conformément à l'article 5.2 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de quatre mille Euros (EUR 4.000,-) afin de l'élever de son montant actuel d'un million cent soixante-dix mille cinq cents Euros (EUR 1.170.500,-) à un million cent soixante-quatorze mille cinq cents Euros (EUR 1.174.500,-), avec une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-huit mille Euros (EUR 188.000,-).

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées le 5 mars 2014 par Sentinel Management Holdings S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.693 (le "Souscripteur"), par un apport en numéraire ayant une valeur totale de cent quatre-vingt-douze mille Euros (EUR 192.000,-) dont (i) quatre mille Euros (EUR 4.000,-) sont alloués au capital social de la Société et (ii) cent quatre-vingt-huit mille Euros (EUR 188.000,-) sont alloués aux comptes de prime d'émission de la Société conformément aux Statuts, tels que modifiés.

Les documents justificatifs de l'émission et souscription des Nouvelles Actions, tels le formulaire de souscription aux Nouvelles Actions, ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

4. Suite à l'augmentation du capital social avec effet au 5 mars 2014, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à un million cent soixante-quatorze mille cinq cents Euros (EUR 1.174.500,-).

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.2 des Statuts a été réduit à un million sept cent huit mille deux cent quatre-vingt-un Euros et soixante centimes (EUR 1.708.281,60).

Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 5.1 Capital social émis.

5.1.1 La Société a un capital social émis d'un million cent soixante-quatorze mille cinq cents Euros (EUR 1.174.500,-) représenté par:

(a) six millions cent soixante mille cinq (6.160.005) actions ordinaires de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A1");

(b) six millions cent soixante mille cinq (6.160.005) actions ordinaires de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A2");

(c) cinq millions deux cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (5.279.990) actions ordinaires de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A3", ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie A1 et les Actions Ordinaires de Catégorie A2 seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires de Catégorie A");

(d) neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (997,500) actions ordinaires de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B1");

(e) neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (997,500) actions ordinaires de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B2");

(f) huit cent cinquante-cinq mille (855.000) actions ordinaires de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B3", ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie B1 et les Actions Ordinaires de Catégorie B2 seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires de Catégorie B" et qui ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie A seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires");

(g) vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille quatre cent sept (23.980.407) actions préférentielles de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A1");

(h) vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille quatre cent sept (23.980.407) actions préférentielles de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A2");

(i) vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille quatre cent sept (23.980.407) actions préférentielles de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A3");

(j) vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille quatre cent deux (23.980.402) actions préférentielles de catégorie A4 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A4", ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie A1, les Actions Préférentielles de Catégorie A2 et les Actions Préférentielles de Catégorie A3 seront ci-après dénommées les "Actions Préférentielles de Catégorie A");

(k) deux cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (269.596) actions préférentielles de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B1");

(l) deux cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (269.596) actions préférentielles de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B2");

(m) deux cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (269.596) actions préférentielles de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B3");

(n) deux cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (269.589) actions préférentielles de catégorie B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B4", ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie B1, les Actions Préférentielles de Catégorie B2 et les Actions Préférentielles de Catégorie B3 seront ci-après dénommées les "Actions Préférentielles de Catégorie B" et les Actions Préférentielles de Catégorie B ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie A seront ci-après dénommées les "Actions Préférentielles"), entièrement souscrites et libérées et ayant les mêmes droits et obligations décrits dans ces Statuts. Les détenteurs d'Actions sont ensemble désignés comme les "Actionnaires".

De plus, il s'ensuit que l'article 5.2.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.2.1.** Le capital social autorisé, non émis et non souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") est d'un million sept cent huit mille deux cent quatre-vingt-un Euros et soixante centimes (EUR 1.708.281,60).

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions (les "Actions Emises par le Conseil") dans la limite du Capital Autorisé de temps à autre, sous réserve de ce qui suit:

(i) l'autorisation ci-dessus expirera le 9 février 2019 sous réserve qu'une période supplémentaire ou des périodes supplémentaires d'autorisation suivant cette période soit/soient approuvée(s) sur Décision des Actionnaires et dans la mesure permise par la Loi de 1915;

(ii) le Conseil d'Administration peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux Actions Emises par le Conseil et peut émettre des Actions Emises par le Conseil à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime d'émission et libérées par un apport en nature ou un numéraire ou par incorporation de créances ou de réserves ou de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration, sous réserve de la Loi de 1915.

(b) Le Conseil d'Administration est autorisé à:

(i) réaliser toutes les actions nécessaires ou désirables afin de modifier le présent Article 5.2 de manière à refléter et enregistrer toute modification du capital émis réalisée en vertu de l'Article 5.2.1 (a);

(ii) prendre ou autoriser toute action nécessaire ou désirable pour la signature et/ou la publication d'une telle modification conformément à la Loi Luxembourgeoise;

(iii) déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société, ou à toute autre personne, la responsabilité d'accepter les souscriptions et recevoir les paiements pour toute Action Emise par le Conseil et d'acter toute émission d'Actions Emises par le Conseil par devant un notaire."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de EUR 2.700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 04 avril 2014. Relation: RED/2014/4797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014052030/257.

(140059542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

St. James Lux, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.222.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") incorporated under the laws of Luxembourg in the form of an investment company with variable capital ("société d'investissement à capital variable") qualifying as a specialised investment fund ("fond d'investissement spécialisé") "ST. JAMES LUX", established and having its registered office in L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 165222, (the "Fund"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 6, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3189 of December 28, 2011,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the officiating notary, on September 24, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3209 of December 17, 2013.

The meeting is presided by Mr Christian JEANROND, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Christian DOSTERT, private employee, with professional address in L-1466 Luxembourg, 2, 12, rue Jean Engling.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to dissolve and to put the Fund into liquidation;
2. Appointment of Deloitte Tax & Consulting, société à responsabilité limitée, represented by Michael JJ Martin, as Liquidator;
3. to instruct the Liquidator to distribute a first advance on liquidation bonus of EUR 115,000 at the liquidation date;
4. To instruct the Liquidator to distribute in kind the remaining portfolio securities;
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves, with immediate effect, to dissolve the Fund and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The meeting decides to appoint the “Deloitte Tax & Consulting”, a private limited liability company, established and having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 165178, represented by Mr. Michael JJ MARTIN, as liquidator (the “Liquidator”) of the Fund.

The meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”).

The meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Fund.

The meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Fund, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Fund in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Fund and the disposal of its assets.

The meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Fund, in accordance with article 148 of the Law.

Third resolution

The meeting instructs the Liquidator:

- to distribute a first advance on liquidation bonus of one hundred and fifteen thousand Euros (EUR 115,000.-) at the liquidation date; and
- to distribute in kind the remaining portfolio securities.

No further item being on the agenda of the meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trente et unième jour du mois d’avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois dans la forme d’une société d’investissement à capital variable qualifiant en tant que fond d’investissement spécialisé “ST. JAMES LUX”, établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165222, (le “Fonds”), constituée suivant acte. Reçu

par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3189 du 28 décembre 2011,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 24 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3209 du 17 décembre 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian JEANROND, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Décision de dissoudre et de mettre le Fonds en liquidation;
2. Nomination de Deloitte Tax & Consulting, société à responsabilité limitée, représentée par Michael JJ Martin, comme Liquidateur;
3. D'instruire le Liquidateur de distribuer une première avance de bonus de liquidation de EUR 115.000 au moment de la date de liquidation;
4. D'instruire le Liquidateur de distribuer les titres en portefeuille restantes en nature;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre le Fonds et de le mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer "Deloitte Tax & Consulting", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165178, représentée par Monsieur Michael JJ MARTIN, comme liquidateur (le "Liquidateur") du Fonds.

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes du Fonds.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom du Fonds, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte du Fonds en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation du Fonds et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires du Fonds, conformément à l'article 148 de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée instruit le Liquidateur:

- de distribuer une première avance de bonus de liquidation de cent quinze mille euros (EUR 115.000,-) au moment de la date de liquidation; et

- de distribuer les titres en portefeuille restantes en nature.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. JEANROND, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2014 LAC/2014/15151. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014052073/159.

(140059603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Monceau Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 32, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 35.154.

L'an deux mille quatorze, le trois février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme: «Monceau Re», avec siège social à L-1311 Luxembourg 32, boulevard Marcel Cahen, constituée sous la dénomination sociale de KLAVENESS RE S.A. suivant acte de Me Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 mars 1991, sous le numéro 126,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 35.154 (ci-après la «Société»).

L'Assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Gilles DUPIN, Dirigeant Agréé, demeurant professionnellement à L-2111 Luxembourg, 15, rue Guillaume de Machault.

Le président nomme comme secrétaire Madame Sophie VANDEVEN, Business Development Manager, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société pour un montant d'un million quatre cent vingt-six virgule quatre-vingt-quatre euros (1.000.426,84 EUR) pour le passer de son montant d'un million trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-treize virgule seize euros (1.381.573,16 EUR) représenté par mille soixante-quinze (1.075) actions sans désignation de valeur nominale à un montant de deux millions trois cent quatre-vingt-deux mille euros (2.382.000 EUR), par augmentation de la valeur intrinsèque des actions.

Souscription et libération.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

3. Divers.

II) Que l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille soixante-quinze (1.075) actions représentatives de l'intégralité du capital social sans désignation de valeur nominale chacune représentatives du capital social d'un million trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-treize virgule seize euros (1.381.573,16 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour duquel l'actionnaire a préalablement pris connaissance.

V) Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société pour un montant d'un million quatre cent vingt-six virgule quatre-vingt-quatre euros (1.000.426,84 EUR) pour le passer de son montant d'un million trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-treize virgule seize euros (1.381.573,16 EUR) représenté par mille soixante-quinze (1.075) actions sans désignation de valeur nominale à un montant de deux millions trois cent quatre-vingt-deux mille euros (2.382.000,- EUR), par augmentation de la valeur intrinsèque des actions.

Il est constaté que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par l'Actionnaire Unique moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de d'un million quatre cent vingt-six virgule quatre-vingt-quatre euros (1.000.426,84- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire qui le constate.

Deuxième résolution:

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la société:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt-deux mille euros (2.382.000,- EUR), représenté par mille soixante-quinze (1.075) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cent soixante-dix-huit euros (2.178,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. VANDEVEN, V. COQUILLE, G. DUPIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06.02.2014. Relation: LAC/2014/5780. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 03.02.2014.

Référence de publication: 2014051922/73.

(140059506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

**Buzzeff Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Soloback S.A.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 156.899.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of February.

Before Maître Paul Decker, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "SOLOBACK S.A.", with registered office at L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on November 16th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2853 of December 29th, 2010, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.899.

The meeting is declared presided by Mrs. Géraldine NUCERA, notary clerk, residing in Luxembourg who appoints as secretary.

The meeting elected as scrutineer Ms Virginie PIERRU, notary clerk, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To change the name of the Company to “Buzzeff Holding S.A.” and modification of the second paragraph of article 1 of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

II- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III.- This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on ..., according to the Article 16 and 17 of the Articles of incorporation of the Company.

IV.- That it appears from the attendance list mentioned that out of seventy-four thousand (74,000) outstanding shares, fifty-two thousand four hundred fifty-three (85,453) shares are duly represented at the present Extraordinary General Meeting. In consideration of the agenda and of the provisions of Article 17, paragraph 6, of the Articles of incorporation of the Company, the meeting is validly constituted and therefore entitled to decide on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution:

The general meeting changes the name of the Company to “Buzzeff Holding S.A.”, and amends the article 1, second paragraph, as follows:

“ **Art. 1. Form, Name. (second paragraph).** The Company will exist under the name of Buzzeff Holding S.A.”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at nine hundred eighty-eight euro (EUR 988.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the proxy-holder, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six février.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «SOLOBACK S.A.» ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2853 du 29 décembre 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 156.899.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I- La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la société en «Buzzeff Holding S.A.» et modification subséquente du second alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.

2. Divers.

II- Les actionnaires présents ou représentés, la mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés, les membres de le bureau de l'assemblée et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps par l'autorité d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

III.- Cette réunion a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyé à chacun des actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires *, selon l'article 16 et 17 des statuts de la Société.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence mentionnée que sur soixante-quatorze mille (74.000) actions en circulation, cinquante-deux mille quatre cent cinquante-trois (42.453) actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. En contrepartie de l'ordre du jour et des dispositions de l'article 17, paragraphe 6, des statuts de la Société, l'assemblée est valablement constituée et donc le droit de décider sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution:

L'assemblée générale change le nom de la société en «Buzzeff Holding S.A.» et modifie par conséquent le second alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit:

« **Art. 1^{er}. (second alinéa).** La société anonyme prend la dénomination de «Buzzeff Holding S.A.»».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à ... heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à neuf cent quatre-vingt-huit euros (988,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Et après lecture faite aux comparantes connues du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11.02.2014. Relation: LAC/2014/6581. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 06.02.2014.

Référence de publication: 2014052068/103.

(140059514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

**Soleil Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. UVZ Holding S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 176.982.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held

an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of UVZ Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered offices at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176982 (the "Company").

The General Meeting was presided by Mr. Jérémie FERRIAN, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (the "Chairman").

The Chairman appointed Mr. Pierre MASSEHIAN, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as secretary of the General Meeting (the "Secretary").

The Chairman and the Secretary appointed Mr. Yann PAYEN, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as scrutineer (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the General Meeting (the “Bureau”).

The Bureau thus formed drew up the attendance list of the General Meeting.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed received by Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on 16 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1505 on 25 June 2013.

II. As it appears from the attendance list, all the 31,000 (thirty-one thousand) shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) - as duly represented by Mr. Yann PAYEN, pursuant to a proxy form given under private seal - expressly stated having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the General Meeting is the following (the “Agenda”):

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 840,000.- (eight hundred forty thousand Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares, each having a nominal value of EUR 1.- (one Euro), to EUR 871,000.- (eight hundred seventy-one thousand Euros) represented by 871,000 (eight hundred seventy-one thousand) shares, each having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) (the “Capital Increase”) by the issue of by 840,000 (eight hundred forty thousand) new shares (the “New Shares”) having the same rights and obligations as the existing Company shares as set out in the articles of association of the Company (the “Articles of Association”) in consideration for a contribution in cash amounting to EUR 840,000.- (eight hundred forty thousand Euros) (the “Contribution in Cash”);

2. Approval of the subscription and payment of the New Shares to be issued by the Company;

3. Change of the corporate denomination of the Company into “Soleil Holding S.A.”;

4. Subsequent amendment of articles 1, 4 and 5.1 of the Articles of Association;

5. Decision to authorize any director of the Company, acting individually, in the name and on behalf of the Company (i) to amend, sign and execute the shareholder(s) register of the Company to reflect the above mentioned Capital Increase, and more generally (ii) to carry out any necessary or useful actions in relation to the resolutions to be taken on the basis of the Agenda; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The General Meeting resolved to execute the Capital Increase by the issue the New Shares in consideration of the Contribution in Cash.

Subscription and payment

The Sole Shareholder - represented as mentioned here above - declared to subscribe for all the New Shares and to make payment in full for them through the Contribution in Cash, evidence of which has been provided to the notary.

Second resolution

The General Meeting resolved to change the corporate denomination of the Company into “Soleil Holding S.A.”.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions and declarations, the General Meeting resolved to amend the articles 1, 4 and 5.1 of the Articles of Association, which shall therefore have the following wording:

Art. 1. Form - Name. “There is hereby formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of Soleil Holding S.A. (hereafter called the “Company”), governed by the present articles of association (hereafter the “Articles of Association”) and by relevant laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the “Laws”), in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law of 1915”).”

Art. 4. Corporate Objects.

“4.1 The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

4.2 The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of patents and licenses.

4.3 The Company may borrow in any form and proceed to the private and public issuance of bonds, convertible or non-convertible instruments of whatever kind and debentures. To the full extent permitted by law, the Company may

grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

4.4 The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private company as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

4.5 The Company may carry out a consultancy activity, in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, in the area of building construction. The Company may, in this regard, assist other Luxembourg or foreign companies in obtaining permits of land servicing, building permits or any other relevant permits or authorizations necessary for the purpose of the achievement of such real estate realizations in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

4.6 In general and to the extent permitted by the Laws, the Company may carry out directly or through branches and/or offices located abroad any commercial, industrial and financial operations, including but not limited to trading operations and marketing management activities which it considers appropriate for its development.”

Art. 5. Share Capital - Increase in Share Capital.

“5.1. The issued and subscribed capital of the Company is set at EUR 871,000.- (eight hundred seventy-one thousand Euros) represented by 871,000 (eight hundred seventy-one thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (hereinafter the “Shares”).”

No further amendment shall be done to article 5 of the Articles of Association.

Fourth resolution

The General Meeting resolved to authorize any director of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend:

- i. sign and execute the shareholder(s) register of the Company to reflect the above mentioned Capital Increase; and more generally
- ii. to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately two thousand three hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the members of the Bureau, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the members of the Bureau, they signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'année deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire établi à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») de la société UVZ Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176982 (la «Société»).

L'Assemblée Générale fut présidée par Maître Jérémie FERRIAN, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomma comme secrétaire Maître Pierre MASSEHIAN, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Secrétaire»).

Le Président et le Secrétaire nommèrent Maître Yann PAYEN, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, comme scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formèrent le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi formé a dressé la liste de présence de l'Assemblée Générale.

Le Président déclara et demanda ensuite au notaire d'acter ce qui suit:

I. La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-duché de Luxembourg), en date du 16 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1505 du 25 juin 2013.

II. Tel que renseigné sur la liste de présence, l'intégralité des 31.000 (trente et un mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de

sorte que l'Assemblée Générale peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour dont l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») - dûment représenté par Maître Yann PAYEN, précité, aux termes d'une procuration lui donnée sous-seing privé -déclare expressément avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant («l'Ordre du Jour»):

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 840.000,-EUR (huit cent quarante mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions, ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), à 871.000,- EUR (huit cent soixante et onze mille Euros), représenté par 871.000 (huit cent soixante et onze mille) actions, ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) («l'Augmentation de Capital»), par l'émission de 840.000 (huit cent quarante mille) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions») portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société, tels que prévus dans les statuts de la Société (les «Statuts») aux termes d'un apport en numéraire d'un montant de 840.000,- EUR (huit cent quarante mille Euros) («l'Apport en Numéraire»);

2. Approbation de la souscription et du paiement des Nouvelles Actions devant être émises par la Société;

3. Changement de dénomination sociale de la Société en «Soleil Holding S.A.»;

4. Modification consécutive des articles 1, 4 et 5.1 des Statuts;

5. Autorisation donnée à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, au nom et pour le compte de la Société, de modifier et signer le registre des actionnaires de la Société suite à l'Augmentation de Capital décrite ci-dessus et plus généralement d'exécuter toutes actions nécessaires ou utiles à l'application des résolutions devant être prises sur base du présent Ordre du Jour; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à l'Augmentation de Capital et de procéder ainsi à l'émission des Nouvelles Actions, en considération de l'Apport en Numéraire.

Souscription et paiement

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à l'intégralité des Nouvelles Actions et de les libérer entièrement par le biais de l'Apport en Numéraire, dont la preuve a été remis au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en «Soleil Holding S.A.».

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, L'Assemblée Générale a décidé de modifier les articles 1, 4 et 5.1 des Statuts aux fins de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme - Nom. «Il est constitué par cet acte une société anonyme dénommée «Soleil Holding S.A.» (la «Société») régie par les présents statuts (ci-après les «Statuts») et par les lois actuellement en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois»), notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).»

Art. 4. Objet social.

«4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

4.2 L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

4.3 La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission privée et publique d'obligations convertibles ou de tout instrument non-convertible, et de titres de créance. En conformité avec la loi et dans les limites qu'elle circonscrit, la Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.4 La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.5 La Société pourra également exercer une activité de consultant, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans le domaine de la construction immobilière. La Société pourra notamment, dans le cadre de cette activité, apporter

son assistance à des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et/ou toutes autres personnes physiques pour l'obtention de permis de viabilisation, de construction, ou tous autres permis et autorisations nécessaire aux fins de l'accomplissement de réalisations immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 D'une manière générale et dans la limite des Lois, la Société pourra exécuter, directement ou par l'intermédiaire de succursales et/ou de bureaux établis à l'étranger toutes opérations commerciales, industrielles et financières, y compris des opérations de négoce et de gestion ainsi que de stratégie marketing et/ou commerciale, qu'elle jugera utiles à son développement.»

Art. 5 Capital Social - Augmentation de Capital Social.

«5.1. Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 871.000,- (huit cent soixante et onze mille Euros) représenté par 871.000 (huit cent soixante et onze mille) actions, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune (ci-après les «Actions»).»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'autoriser l'un quelconque des administrateurs de la Société, avec pouvoir individuel de signature au nom et pour le compte de la Société:

- i. à modifier et signer le registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital décrite ci-avant et, plus généralement;
- ii. de prendre toute action nécessaire ou utile en lien avec les résolutions qui précèdent.

Coûts et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à deux mille trois cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes qu'à la requête des membres du Bureau, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux membres du Bureau, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FERRIAN, P. MASSEHIAN, Y. PAYEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. LAC/2014/13710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014052120/215.

(140058813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Volkswagen Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.745.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am ersten April,

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCIENEN:

Volkswagen Aktiengesellschaft, eine Aktiengesellschaft gegründet nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in Berliner Ring 2, 38440 Wolfsburg, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Braunschweig unter HRB 100484;

hier vertreten durch Herrn Frank Mitschke, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund einer am 25. März 2014 privatschriftlich ausgestellten Vollmacht;

die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung ne varietur durch die erschienene Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Aktionärin (die „Einzelaktionärin“) der Aktiengesellschaft „Volkswagen Finance Luxembourg S.A.“ (die „Gesellschaft“), eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 166.745, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette,

Großherzogtum Luxemburg, am 2. Februar 2012, welche Urkunde am 29. März 2012 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (der „Mémorial“) unter der Nummer 836, veröffentlicht. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichneten Notar am 16. Oktober 2013, veröffentlicht im Mémorial Nummer 3007 vom 28. November 2013.

Die Erschienene befindet über die folgende Tagesordnung:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag von einhundert Euro (EUR 100,-) von seinem aktuellen Betrag von siebzigtausenddreihundert Euro (EUR 70.300), aufgeteilt in dreihundertzweiundfünfzig (352) Stammaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) und in dreihunderteinundfünfzig (351) Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) auf einen Betrag von siebzigtausendvierhundert Euro (EUR 70.400) durch die Ausgabe von einer (1) neuen Stammaktie mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-), gegen Leistung einer Sacheinlage;

2. Anschließende Änderung von Artikel 5.1 der Gesellschaftssatzung der Gesellschaft.

Die Erschienene ersucht den Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Einzelaktionärin beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag von einhundert Euro (EUR 100,-) von seinem aktuellen Betrag von siebzigtausenddreihundert Euro (EUR 70.300), aufgeteilt in dreihundertzweiundfünfzig (352) Stammaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) und in dreihunderteinundfünfzig (351) Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), auf einen Betrag von siebzigtausendvierhundert Euro (EUR 70.400) durch die Ausgabe von einer (1) neuen Stammaktie mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) zu erhöhen.

Die besagte neue Stammaktie wird vollständig von der Einzelaktionärin zum Gesamtbetrag von vier Milliarden neunhundertfünfundvierzig Millionen fünfhundertsiebenundneunzigtausend fünfhundertneunundsechzig Euro und siebenundfünfzig Cents (EUR 4.945.597.569,57) gezeichnet, wovon:

- einhundert Euro (EUR 100,-) dem Stammkapital der Gesellschaft zugeführt werden; und
- vier Milliarden neunhundertfünfundvierzig Millionen fünfhundertsiebenundneunzigtausend vierhundertneunundsechzig Euro und siebenundfünfzig Cents (EUR 4.945.597.469,57) den Kapitalrücklagen, die den Stammaktien zugeordnet sind, der Gesellschaft zugeführt werden.

Die besagte neue Stammaktie wird vollständig von der Einzelaktionärin durch eine Sacheinlage eingezahlt, bestehend aus:

- achtzehntausend (18.000) Anteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) an der Global VW Automotive B.V., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Besloten Vennootschap) bestehend nach dem Recht der Niederlande, mit Sitz in Herengracht 495, Amsterdam (die Niederlande) und eingetragen im niederländischen Handelsregister unter der Nummer 34257823 (die „DutchCo 1 Anteile“), welche einhundert Prozent (100 %) des Gesellschaftskapitals der Global VW Automotive B.V. darstellen und alle von der Einzelaktionärin gehalten werden;

- dem lediglich rechtlichen Eigentum (legal ownership) an einhundertdreitausendvierunddreißig (103.034) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-) an der Volkswagen International Finance N.V., einer Aktiengesellschaft (Naamloze Vennootschap) bestehend nach dem Recht der Niederlande, mit Sitz in Herengracht 495, Amsterdam (die Niederlande) und eingetragen im niederländischen Handelsregister unter der Nummer 33148825 (die „DutchCo 2 Anteile“), welche neunundneunzig Komma neunundneunzig Prozent (99,99 %) des Gesellschaftskapitals der Volkswagen International Finance N.V. darstellen und alle von der Einzelaktionärin gehalten werden; und

- dem gesamten Kommanditanteil an der Global Automotive C.V., einer Kommanditgesellschaft (Commanditaire Vennootschap) nach dem Recht der Niederlande, mit Sitz in Herengracht 495, Amsterdam (die Niederlande) und eingetragen im niederländischen Handelsregister unter der Nummer 34261124 (die „DutchCo 3 Anteile“), welcher neunundneunzig Komma neunundneunzig Prozent (99,99 %) des Gesellschaftskapitals der Global Automotive C.V. darstellt und von der Einzelaktionärin gehalten wird, einschließlich des wirtschaftlichen Eigentums (economic rights) an den DutchCo 2 Anteilen, welches von der Einzelaktionärin durch die obengenannte Global Automotive C.V. gehalten wird,

(die DutchCo 1 Anteile, DutchCo 2 Anteile und die DutchCo 3 Anteile werden nachstehend als die „Eingebrachten Anteile“ bezeichnet).

Die Einlage der Eingebrachten Anteile wird auf einen Gesamtwert von mindestens vier Milliarden neunhundertfünfundvierzig Millionen fünfhundertsiebenundneunzigtausend fünfhundertneunundsechzig Euro und siebenundfünfzig Cents (EUR 4.945.597.569,57) geschätzt,

wie dem Notar durch ein Bewertungsgutachten vom 1. April 2014 von PricewaterhouseCoopers, société coopérative, einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer, mit Gesellschaftssitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 65477, bescheinigt wurde.

Das Bewertungsgutachten, welches gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt, enthält folgende Schlussfolgerung:

„Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the new share of the Company to be issued in counterpart.“

Der Beweis der Existenz, dem Besitz und der freien Übertragbarkeit der Eingebachten Anteile und deren wirksame Einlage wurde dem unterzeichneten Notar erbracht.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorherigen Beschlusses beschließt die Einzelaktionärin, Artikel 5.1 der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lauten soll:

„ **5.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt siebzigtausendvierhundert Euro (EUR 70.400) bestehend aus dreihundertdreiundfünfzig (353) gezeichneten und voll eingezahlten Stammaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) und aus dreihunderteinundfünfzig (351) Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) (die Aktien).“

Da nichts anderes auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand mehr etwas vorbringen möchte, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder ähnliche Abgaben, die aufgrund dieser notariellen Urkunde von der Gesellschaft getragen werden sollen, werden auf ungefähr EUR 7.500.- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der beurkundende Notar, welcher die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Ersuchen der erschienenen Partei, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, soll die deutsche Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen wurde, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Follows the English translation of the preceding text:

In the year two thousand and fourteen, on the first of April.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Volkswagen Aktiengesellschaft, a public limited liability company (Aktiengesellschaft) incorporated in accordance with German laws, having its registered office at Berliner Ring 2, 38440 Wolfsburg, Germany, registered with the trade register of the local court of Braunschweig under number HRB 100484,

here represented by Mr. Frank Mitschke, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 25 March 2014 under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “Volkswagen Finance Luxembourg S.A.” (hereinafter the “Company”), a public limited liability company (société anonyme) incorporated in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 166.745, pursuant to a deed of the notary Francis Kessler, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 2 February 2012, which deed has been published on 29 March 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) n° 836. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 October 2013, published in the Mémorial n° 3007 on 28 November 2013.

The appearing party resolves on the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) from its current amount of seventy thousand three hundred euro (EUR 70,300) represented by three hundred fifty-two (352) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each and three hundred fifty-one (351) preference shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, up to an amount of seventy thousand four hundred euro (EUR 70,400), through the issue of one (1) new ordinary share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100), in exchange for a contribution in kind;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) from its current amount of seventy thousand three hundred euro (EUR 70,300) represented by three hundred fifty-two (352) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each and three hundred fifty-one (351) preference shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, up to an amount of seventy thousand four hundred euro (EUR 70,400), through the issue of one (1) new ordinary share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100).

The said new ordinary share is entirely subscribed for by the Sole Shareholder for an aggregate amount of four billion nine hundred forty-five million five hundred ninety-seven thousand five hundred sixty-nine euro and fifty-seven cents (EUR 4.945.597.569,57), whereof:

- one hundred euro (EUR 100.-) will be allocated of the ordinary share capital of the Company; and
- four billion nine hundred forty-five million five hundred ninety-seven thousand four hundred sixty-nine euro and fifty-seven cents (EUR 4.945.597.469,57) will be allocated to the capital reserves attached to the ordinary shares of the Company.

The said new ordinary share is entirely paid-up by the Sole Shareholder by a contribution in kind, consisting of:

- eighteen thousand (18,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each in Global VW Automotive B.V., a private liability company (Beslote vennootschap) existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 495, Amsterdam (the Netherlands) and registered with the Dutch trade register under number 34257823 (the "DutchCo 1 Shares"), representing one hundred per cent (100 %) of the share capital of Global VW Automotive B.V. and which are entirely held by the Sole Shareholder;

- the bare legal ownership of one hundred three thousand thirty-four (103,034) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each in Volkswagen International Finance N.V., a public company (Naamloze Vennootschap) existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 495, Amsterdam (the Netherlands) and registered with the Dutch trade register under number 33148825 (the "DutchCo 2 Shares"), representing ninety-nine point ninety-nine per cent (99.99 %) of the share capital of Volkswagen International Finance N.V. and which are entirely held by the Sole Shareholder; and

- the entire limited partnership interest in Global Automotive C.V., a limited partnership (Commanditaire Vennootschap) existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 495, Amsterdam (the Netherlands) and registered with the Dutch trade register under number 34261124 (the "DutchCo 3 Shares") representing ninety-nine point ninety-nine per cent (99.99 %) of the share capital of Global Automotive C.V. and which is entirely held by the Sole Shareholder, including the economic rights to the DutchCo 2 Shares, which are held by the Sole Shareholder through the above-mentioned Global Automotive C.V.,

(the DutchCo 1 Shares, the DutchCo 2 Shares and the DutchCo 3 Shares are hereafter referred to as the "Contributed Shares").

The contribution of the Contributed Shares is valued at an aggregate amount of at least four billion nine hundred forty-five million five hundred ninety-seven thousand five hundred sixty-nine euro and fifty-seven cents (EUR 4,945,597,569.57),

as certified to the notary by a valuation report issued on 1 April 2014 by PricewaterhouseCoopers, société coopérative, an independent auditor, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 65477.

The valuation statement, hereto attached, contains the following conclusion:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the new share of the Company to be issued in counterpart."

The evidence of the existence, holding, and free transferability of the Contributed Shares and their effective contribution was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at seventy thousand four hundred euro (EUR 70,400), represented by three hundred fifty-two (353) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each and three hundred fifty-one (351) preference shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "Shares")."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 7.500.-

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks German, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in German followed by a English translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the German and the English text, the German version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: F. MITSCHKE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2014. Relation: LAC/2014/15766. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 9. April 2014.

Référence de publication: 2014052132/201.

(140059001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Sentinel Management Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.693.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of April.

Before the undersigned, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Caroline Ronfort, employee, with professional address in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of Sentinel Management Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 180.693 (the "Company"),

incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, dated 16 September 2013, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 2920, page 140145 dated 20 November 2013, and whose Articles have been amended for the last time on 1 April 2014 by a notarial deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Memorial,

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company (the "Board") dated 5 March 2014, a copy of which signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has required the undersigned notary to enact the following:

1. The share capital of the Company is currently fixed at six hundred thirty-nine thousand ninety-four Euros and twenty-one cents (EUR 639,094.21), divided into sixty-three million nine hundred and nine thousand four hundred twenty-one (63,909,421) shares (the "Shares") with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

2. Pursuant to article 5.2 of the Articles, the Board may increase the Company's subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years starting from the date of the extraordinary general meeting enacted on 10 February 2014. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without premium, as the board of directors shall determine.

3. By resolutions dated 5 March 2014 (the "Resolutions"), the Board has resolved to approve the issuance of the following new shares (the "New Shares"):

- six million seven hundred twenty thousand (6,720,000) class B1 ordinary shares,
- six million seven hundred twenty thousand (6,720,000) class B2 ordinary shares; and
- five million seven hundred sixty thousand (5,760,000) class B3 ordinary share

having each a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), pursuant to article 5.2 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of one hundred ninety-two thousand Euros (EUR 192,000) so as to raise it from its current amount of six hundred thirty-nine thousand ninety-four Euros and twenty-one cents (EUR 639,094.21) to eight hundred thirty-one thousand ninety-four Euros and twenty-one cents (EUR 831,094.21), without any share premium.

The New Shares have been subscribed and fully paid up on 5 March 2014 by Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited, a company incorporated in Guernsey (registered no. 24531), whose registered office is at PO Box 41, Floor 2, Le Marchant House, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey GY1 3BE, in its capacity as trustee of the Skrill Employee Benefit Trust (the "Subscriber"), through a contribution in cash amounting to one hundred ninety-two thousand Euros (EUR 192,000.-) to be entirely allocated to the share capital of the Company

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares such as the subscription form have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

4. As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 5 March 2014, the subscribed share capital of the Company presently amounts to eight hundred thirty-one thousand ninety-four Euros and twenty-one cents (EUR 831,094.21).

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in article 5.2 of the Articles has been decreased to one million eight hundred eight thousand Euros (EUR 1,808,000.-).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5.1. Issued share capital.

5.1.1 The Company's issued share capital is set at eight hundred thirty-one thousand ninety-four Euros and twenty-one cents (EUR 831,094.21), represented by:

(a) three hundred and thirty-nine thousand one hundred and forty-eight (339,148) class A1 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Ordinary Shares");

(b) three hundred and thirty-nine thousand one hundred and forty-eight (339,148) class A2 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A2 Ordinary Shares");

(c) two hundred and ninety thousand six hundred and ninety (290,690) class A3 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A3 Ordinary Shares", together with the Class A1 Ordinary Shares and Class A2 Ordinary Shares, shall hereafter be referred to as the "Class A Ordinary Shares");

(d) twenty-six million eight hundred eighty thousand (26,880,000) class B1 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B1 Ordinary Shares");

(e) twenty-six million eight hundred eighty thousand (26,880,000) class B2 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B2 Ordinary Shares");

(f) twenty-three million forty thousand (23,040,000) class B3 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B3 Ordinary Shares", together with the Class B1 Ordinary Shares and Class B2 Ordinary Shares, shall hereafter be referred to as the "Class B Ordinary Shares" and which together with the Class A Ordinary Shares are referred to hereafter as the "Ordinary Shares");

(g) one million two hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirty-four (1,269,634) class A1 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Preference Shares");

(h) one million two hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirty-four (1,269,634) class A2 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A2 Preference Shares");

(i) one million two hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirty-four (1,269,634) class A3 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A3 Preference Shares");

(j) one million two hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirty-two (1,269,632) class A4 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A4 Preference Shares", together with the Class A1 Preference Shares, Class A2 Preference Shares and Class A3 Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Class A Preference Shares");

(k) sixty-five thousand four hundred and seventy-six (65,476) class B1 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B1 Preference Shares");

(l) sixty-five thousand four hundred and seventy-six (65,476) class B2 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B2 Preference Shares");

(m) sixty-five thousand four hundred and seventy-six (65,476) class B3 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B3 Preference Shares"); and

(n) sixty-five thousand four hundred and seventy-three (65,473) class B4 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B4 Preference Shares", together with the Class B1 Preference Shares, Class B2 Preference Shares and Class B3 Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Class B Preference Shares" and the Class B Preference Shares together with the Class A Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Preference Shares").

all fully subscribed and entirely paid up and having the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Furthermore, article 5.2.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5.2.1. The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is one million eight hundred eight thousand Euros (EUR 1,808,000.-).

(a) The Board is authorised to issue Shares ("Board Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(i) the above authorisation will expire on 9 February 2019 provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(ii) the Board may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Board Issued Shares and may issue the Board Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Board may determine, subject to the 1915 Law.

(b) The Board is authorised to:

(i) do all things necessary or desirable to amend this Article 5.2 in order to reflect and record any change of issued Share capital made pursuant to Article 5.2.1 (a);

(ii) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(iii) delegate to any Director or officer of the Company, or to any other person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Board Issued Shares and enacting any issue of Board Issued Shares before a notary."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 1,700.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier avril,

Par devant le soussigné, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Caroline Ronfort, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de Sentinel Management Holdings S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.693 (la "Société"),

constituée en vertu d'un acte notarié du notaire soussigné en date du 16 septembre 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 2920 page 140145 en date du 20 novembre 2013 et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 1^{er} avril 2014 du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial,

dûment autorisée à cet effet conformément aux résolutions du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") du 5 mars 2014, une copie desquelles résolutions, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, agissant dans cette qualité, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1. Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à six cent trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze Euros et vingt et un centimes (EUR 639.094,21), divisé en soixante-trois millions neuf cent neuf mille quatre cent vingt et une (63.909.421) actions (les "Actions") d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2. Conformément à l'article 5.2 des Statuts, le Conseil peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période de cinq (5) ans à compter de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 février 2014. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme d'actions avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le conseil d'administration.

3. Par résolutions prises en date du 5 mars 2014 (les "Résolutions"), le Conseil a décidé d'approuver l'émission des nouvelles actions suivantes (les "Nouvelles Actions"):

- six millions sept cent vingt mille (6.720.000) actions ordinaires de catégorie B1;
- six millions sept cent vingt mille (6.720.000) actions ordinaires de catégorie B2;

- cinq millions sept cent soixante mille (5.760.000) actions ordinaires de catégorie B3;

avec une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, conformément à l'article 5.2 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de cent quatre-vingt-douze mille Euros (EUR 192.000,-) afin de l'élever de son montant actuel de six cent trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze Euros et vingt et un centimes (EUR 639.094,21) à huit cent trente et un mille quatre-vingt-quatorze Euros et vingt et un centimes (EUR 831.094,21), sans prime d'émission.

4. Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées le 5 mars 2014 par Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited, une société constituée à Guernesey (numéro d'immatriculation 24531), dont le siège social est à PO Box 41, Floor 2, Le Marchant House, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey GY1 3BE, agissant en sa qualité de trustee du Skrill Employee Benefit Trust (le "Souscripteur"), par un apport en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt-douze mille Euros (EUR 192.000,-) devant être totalement alloué au capital social de la Société.

5. Les documents justificatifs de la souscription et libération des Nouvelles Actions, tels que le formulaire de souscription aux Nouvelles Actions, ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

6. Suite à l'augmentation du capital social avec effet au 5 mars 2014, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à huit cent trente et un mille quatre-vingt-quatorze Euros et vingt et un centimes (EUR 831.094,21).

7. De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.2 des Statuts a été réduit à un million huit cent huit mille Euros (EUR 1.808.000,-).

8. Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 5.1. Capital social émis.

5.1.1 La Société a un capital social émis de huit cent trente et un mille quatre-vingt-quatorze Euros et vingt et un centimes (EUR 831.094,21), représenté par:

(a) trois cent trente-neuf mille cent quarante-huit (339.148) actions ordinaires de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A1");

(b) trois cent trente-neuf mille cent quarante-huit (339.148) actions ordinaires de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A2");

(c) deux cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-dix (290.690) actions ordinaires de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A3", ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie A1 et les Actions Ordinaires de Catégorie A2 seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires de Catégorie A");

(d) vingt-six millions huit cent quatre-vingt mille (26.880.000) actions ordinaires de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B1");

(e) vingt-six millions huit cent quatre-vingt mille (26.880.000) actions ordinaires de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B2");

(f) vingt-trois millions quarante mille (23.040.000) actions ordinaires de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B3", ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie B1 et les Actions Ordinaires de Catégorie B2 seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires de Catégorie B" et qui ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie A seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires");

(g) un million deux cent soixante-neuf mille six cent trente-quatre (1.269.634) actions préférentielles de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A1");

(h) un million deux cent soixante-neuf mille six cent trente-quatre (1.269.634) actions préférentielles de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A2");

(i) un million deux cent soixante-neuf mille six cent trente-quatre (1.269.634) actions préférentielles de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A3");

(j) un million deux cent soixante-neuf mille six cent trente-deux (1.269.632) actions préférentielles de catégorie A4 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A4", ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie A1, les Actions Préférentielles de Catégorie A2 et les Actions Préférentielles de Catégorie A3 seront ci-après dénommées les "Actions Préférentielles de Catégorie A");

(k) soixante-cinq mille quatre cent soixante-seize (65.476) actions préférentielles de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B1");

(l) soixante-cinq mille quatre cent soixante-seize (65.476) actions préférentielles de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B2");

(m) soixante-cinq mille quatre cent soixante-seize (65.476) actions préférentielles de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B3");

(n) soixante-cinq mille quatre cent soixante-treize (65.473) actions préférentielles de catégorie B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B4", ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie B1, les Actions Préférentielles de Catégorie B2 et les Actions Préférentielles de Catégorie B3 seront ci-après dénommées les "Actions Préférentielles de Catégorie B" et les Actions Préférentielles de

Catégorie B ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie A seront ci-après dénommées les "Actions Préférentielles"), entièrement souscrites et libérées et ayant les mêmes droits et obligations décrits dans ces Statuts. Les détenteurs d'Actions sont ensemble désignés comme les "Actionnaires".

9. De plus, il s'ensuit que l'article 5.2 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.2.1.** Le capital social autorisé, non émis et non souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") est d'un million huit cent huit mille Euros (EUR 1.808.000,-).

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions (les "Actions Emises par le Conseil") dans la limite du Capital Autorisé de temps à autre, sous réserve de ce qui suit:

(i) l'autorisation ci-dessus expirera le 9 février 2019 sous réserve qu'une période supplémentaire ou des périodes supplémentaires d'autorisation suivant cette période soit/soient approuvée(s) sur Décision des Actionnaires et dans la mesure permise par la Loi de 1915;

(ii) le Conseil d'Administration peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux Actions Emises par le Conseil et peut émettre des Actions Emises par le Conseil à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime d'émission et libérées par un apport en nature ou un numéraire ou par incorporation de créances ou de réserves ou de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration, sous réserve de la Loi de 1915.

(b) Le Conseil d'Administration est autorisé à:

(i) réaliser toutes les actions nécessaires ou désirables afin de modifier le présent Article 5.2 de manière à refléter et enregistrer toute modification du capital émis réalisée en vertu de l'Article 5.2.1 (a);

(ii) prendre ou autoriser toute action nécessaire ou désirable pour la signature et/ou la publication d'une telle modification conformément à la Loi Luxembourgeoise;

(iii) déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société, ou à toute autre personne, la responsabilité d'accepter les souscriptions et recevoir les paiements pour toute Action Emise par le Conseil et d'acter toute émission d'Actions Emises par le Conseil par devant un notaire. "

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de EUR1.700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 avril 2014. Relation: RED/2014/776. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014052031/248.

(140058955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Sagres Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.670.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze.

Le trente et un mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

PFG HOLDING LIMITED, société de droit maltais, ayant son siège social au 40 Villa Fairholme, Sir Augustus Bartolo Street, Ta'Xbiex, XBX 1095, Malte, enregistrée sous le numéro C64334;

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SAGRES PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 143.670, constituée suivant acte reçu par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 90 du 15 janvier 2009, dont les statuts ont été modifiés par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1648 du 27 août 2009

II.- Que le capital social de la société anonyme SAGRES PARTICIPATIONS S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,-), représenté par deux cent quatre-vingt mille 280.000 actions (280.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme SAGRES PARTICIPATIONS S.A..

IV.- Que l'activité de la société SAGRES PARTICIPATIONS S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme SAGRES PARTICIPATIONS S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 1.200,-EUR, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 avril 2014. Relation GRE/2014/1388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014052626/55.

(140059362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Richet Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 170.881.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014053297/11.

(140061063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.